

Département de la Saône-et-Loire

**Commune de CIEL**

**DECLARATION DE PROJET AVEC  
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

**ENQUETE PUBLIQUE**



**3-EXTRAIT DES ORIENTATIONS  
D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération  
en date de ce jour,

Le

Le Maire

Les modifications apportées sont indiquées en rouge.

### 3.3. Secteur 1AU de la Bretonnière

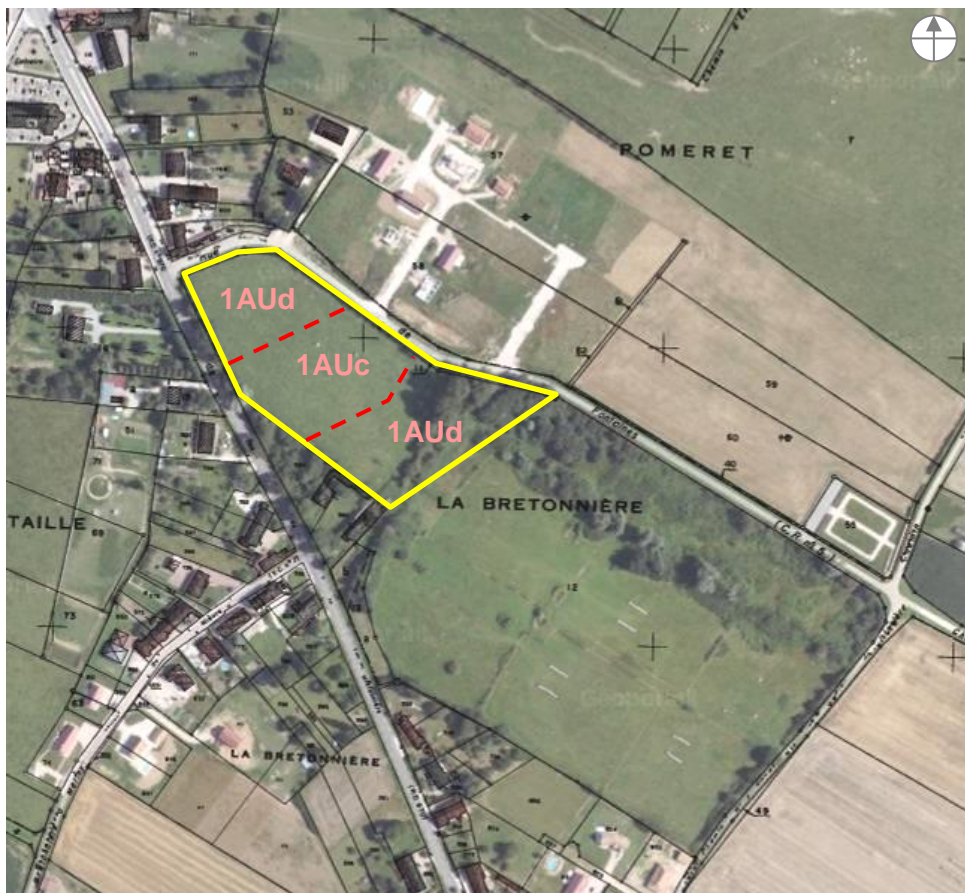
#### Présentation la zone

Ce secteur se situe au sud du centre-bourg, le long de la RD 970.

Il est bordé au nord par la rue des Fontaines et le lotissement du Pomeret, à l'est par un parc ~~privé~~ quedont la municipalité ~~souhaiterait acquérir pour l'aménagement d'un~~ est propriétaire et qu'elle envisage d'aménager en parc public et à l'ouest par un futur pôle d'équipements publics ou d'intérêt collectif (maison des associations, maison médicale,...).

~~Ce secteur accueillera une résidence seniors à destination de personnes âgées valides.~~

Ce secteur accueillera un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur le secteur 1AUc, des commerces et des logements sur les secteurs 1AUd.



## Orientations

L'accès à la zone Une voie traversante devra être aménagé depuis aménagée entre la rue de la RD-970: Bretonnière et la rue des Fontaines.

La municipalité retient le principe d'une voie en impasse.

L'opération Le secteur 1AUd nord devra comprendre un minimum de 242 logements locatifs sociaux.

Le secteur 1AUd sud devra comprendre un minimum de 12 logements dont un minimum de 6 logements locatifs sociaux.

Une liaison douce devra être aménagée afin de relier l'opération au futur parc municipal à l'est.

